



Note

Objet : **COVID-19 Conférence téléphonique avec la Préfecture de l'Isère**

Réf. doc : 20201116/CAB/MB

Date : 16/11/2020

Destinataires : Président et Maires

## **1/ Point sur la situation sanitaire**

### **2 indicateurs sont particulièrement suivis :**

- Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués sur les 7 derniers jours, rapportés au nombre d'habitants de chaque département. De 793 pour 100 000 habitants au 2 novembre, il est aujourd'hui de 548,9 pour 100 000 habitants (550 pour la métropole).
- Le taux de positivité correspondant aux prélèvements virologiques positifs est aujourd'hui de 27,3 (28,2 pour la Métropole).

### **1031 personnes sont hospitalisées et 132 en réanimation.**

Le nombre de personnes hospitalisées est à la baisse depuis vendredi et stable en ce qui concerne les réanimations.

### **Le nombre de décès en milieu hospitalier s'élève à 491 sur le département (82 ans en moyenne).**

Pour rappel, jusqu'en septembre ce chiffre était de 191. Les sites funéraires alternatifs ne sont aujourd'hui pas utilisés.

Le Grésivaudan possédait le taux d'incidence le plus élevé du département : 1 000 pour 100 000 habitants.
---

## **2/ Conséquences**

La loi du 14/11, publiée le 15/11 au JO a prorogé l'état d'urgence sanitaire.

L'arrêté complémentaire du Préfet prescrivant des mesures complémentaires est toujours maintenu (port du masque dans les communes de + de 5000 personnes ...).

Des contrôles ont été réalisés par la DDP dans les moyennes et grandes surfaces afin de contrôler le respect de l'interdiction de la vente de produits considérés comme non essentiels, sur les jauges et les gestes barrières. 29 mises en demeure ont été réalisées.

S'agissant des accueils de loisirs et des centres de loisirs pour les vacances de Noël, un point sera réalisé fin novembre pour le mois de décembre. Même raisonnement pour l'ouverture et le fonctionnement des stations de ski.